

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, jeudi le 3 octobre 2013 à 20h00.

Sont présents: Messieurs les conseillers, Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron et Émilio Dumais, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 194-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 195-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 196-2013 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Émilio Dumais et résolu que ce procès-verbal est adopté.

DÉPÔT DES SOMMAIRES REFLÉTANT L'ÉTAT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

La directrice générale, madame Christiane Berger informe le conseil du dépôt des sommaires reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la 3^e année du rôle triennal d'évaluation 2012-2013-2014 dont l'avis public a été affiché le 9 septembre 2013.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

O.T.J.: pas de réunion

Corporation de développement : aucun point

Comité de réflexion : aucun point

RAPPORT de l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics:

Permis : Josée Fortin, Jean-Guy Berger

RÉSOLUTION 197-2013 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **17,032.04\$**.

RÉSOLUTION 198-2013 DON À LA FABRIQUE DE ST-EUGENE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Emilio Dumais et résolu de verser 100\$ pour le brunch annuel organisé par la Fabrique de St-Eugène.

RÉSOLUTION 199-2013 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE

ATTENDU QUE : la Corporation de développement a initié un projet dont le but est d'offrir l'accessibilité à des structures de jeux aux enfants de tous âges;

ATTENDU QU' : un protocole d'entente relatif à l'utilisation des dites-structures, doit être signé avec la Commission scolaire, la corporation de développement ainsi que la municipalité qui deviendra propriétaire de ces structures de jeux;

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer le protocole d'entente tripartite relatif à l'utilisation des structures de jeux installés dans la cour de l'école Lavoie et appartenant à la municipalité.

RÉSOLUTION 200-2013 ENTENTE AVEC UQAR

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer l'entente relative à la réalisation de travaux dans le cadre du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent* réalisé par l'UQAR, en collaboration avec une compagnie privée de forages du Bas-Saint-Laurent et sans aucun frais pour la municipalité.

RÉSOLUTION 201-2013 ACHAT D'UN CELLULAIRE USAGÉ

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu de payer 40\$ à Michel Bérubé de St-Eugène pour l'acquisition d'un téléphone cellulaire usagé lui appartenant.

RÉSOLUTION 202-2013 DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET DE RÈGLEMENT DE LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT que la ministre des Ressources naturelles a publié le projet de règlement qui régira le prochain appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT qu' à l'expiration d'un délai de 45 jours, le projet de règlement pourra être édicté;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement comporte des éléments demandant des modifications afin de maintenir l'avenir de l'industrie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu :

« Que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande que madame la Ministre, prenne en considération les modifications à apporter au projet de règlement , à savoir :

- De permettre que les communautés détiennent moins de 50% du contrôle du projet
- Hausser le prix plafond pour la production ou l'intégration au réseau aux frais d'Hydro-Québec
- Tenir compte du contenu régional

RÉSOLUTION 203-2013 APPUI À LA SCIERIE SAINT-FABIEN

ATTENDU QUE :

- Scierie St-Fabien Inc., une entreprise située à Saint-Fabien dans la MRC de Rimouski-Neigette, est une propriété collective de deux groupements forestiers ; ce qui traduit une prise en charge du milieu qui doit être encouragée et supportée ;
- Cette usine est la seule du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette qui transforme les feuillus ;
- Scierie St-Fabien Inc. valorise ces bois par une transformation primaire et secondaire en diverses composantes pré-dimensionnées. Dans un marché difficile, l'entreprise est constamment à la recherche d'opportunités dans la mise en valeur des feuillus, le développement de nouveaux marchés et de produits à valeur ajoutée ;
- Scierie St-Fabien Inc. est une entreprise de sciage performante qui génère de nombreux emplois directs et indirects, et ce de l'usine (transformation, valorisation) à la forêt (récolte, transport et aménagement) ;
- Scierie St-Fabien Inc. présente une localisation centrale dans la région qui est complémentaire à celle des autres usines de transformation de feuillus qui couvrent les territoires d'approvisionnement de l'Est et de l'Ouest de la région ;
- L'entreprise a déposé de nombreuses demandes d'attributions au cours des dernières années auprès du Ministère des Ressources naturelles ;
- Ces demandes étant restées vaines, l'usine est une des rares de la région qui ne bénéficie d'aucune garantie d'approvisionnement de la grande forêt publique ; une forêt qui couvre pourtant près de la moitié du territoire forestier régional ;
- Malgré ses efforts, Scierie St-Fabien Inc. ne réussit pas à combler ses besoins d'approvisionnement à partir de la seule forêt privée ;
- L'usine a besoin d'approvisionnements additionnels pour être en mesure d'opérer sur une période cible de 45 semaines, soit le niveau de transformation jugé viable économiquement par de nombreux spécialistes ;
- L'annonce, par le Forestier en Chef, de hausses significatives de possibilités forestières en feuillus offre l'opportunité de combler les besoins de l'usine de Saint-Fabien à partir de la grande forêt publique ;

C'est dans ce contexte que Scierie St-Fabien Inc. a récemment déposé une nouvelle demande de garantie d'approvisionnement en feuillus au Ministère des Ressources naturelles.

La ministre des Ressources naturelles a tous les éléments en main afin que l'usine de Saint-Fabien puisse enfin avoir accès aux bois de la grande forêt publique. Elle contribuerait, du même coup, au développement économique de notre territoire en aidant une entreprise d'un secteur crucial et grandement éprouvé ; une entreprise qui, nous tenons à le souligner, a réussi à traverser une crise sans précédent !

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie la demande de garantie d'approvisionnement en feuillus déposée par SCIERIE ST-FABIEN INC. dans sa lettre du 17 septembre 2013 adressée à la ministre des Ressources naturelles .

RÉSOLUTION 204-2013 DOSSIER NUMÉRO 404792 DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande une rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole afin de présenter des observations en regard du dossier 404792 .

RÉSOLUTION 205-2013 AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU QU' : un bilan a été produit par la Conférence régionale des éluEs suite aux consultations publiques sur le sujet de la création d'aires protégées au Bas St-Laurent;

ATTENDU QUE : des recommandations ont été formulées en rapport avec le potentiel non négligeable pour la création d'aires protégées sur le territoire de la Seigneurie Nicolas Rioux;

ATTENDU QUE : la Seigneurie Nicolas Rioux est un territoire privé géré par une société qui , par ses actions, fait sa juste part pour le développement forestier et le marché de transformation du bois;

ATTENDU QUE : Gestion Solifor est en fait propriétaire du territoire de la Seigneurie et de par ce fait, paient des taxes foncières , contrairement aux terres publiques qui bénéficient de compensations;

ATTENDU QUE : tels que les propriétaires privés d'entreprises des secteurs de l'alimentation ou de vêtements, vente au détail, Gestion Solifor gère ses affaires de manière à être rentable et de façon éco-responsable et leurs actions favorisent le développement du secteur auquel leur entreprise est liée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Reanud Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à la Conférence régionale des éluEs du Bas St-Laurent de laisser le choix aux propriétaires de lots et territoires privés, d'accepter ou non de créer des aires protégées sur leur territoire respectif en respectant leur vision de développement et leur mission.

RÉSOLUTION 206-2013 COLLOQUE SADC

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Reanud Fortin et résolu que le conseil autorise l'inscription du maire et de monsieur Jean-Guy Fortin au colloque de la SADC au cout de 20\$ pour les 2 inscriptions.

RÉSOLUTION 207-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Émilio Dumais appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité à 22h.10

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& sec/trésorière

